CNCP | CONFÉRENCE NATIONALE DES COMITÉS DE PROTECTION DES PERSONNES

Prix de recherche de la Conférence Nationale Des Comités de Protection des Personnes

Appel à candidatures

La CNCP remettra lors de son prochain colloque en Juin 2025, **un prix de recherche,** pour récompenser un **travail d'intérêt pour les activités de la CNCP, les CPP, ou de façon plus générale l'éthique de la recherche impliquant la personne humaine**.

Il peut s'agir de thèses d'exercice de médecine ou de pharmacie, de mémoires de Masters, de DES, de thèses d'université en toute discipline, droit, santé, sciences humaines et sociales, sciences, DU, DIU, dont l'angle d'approche sera l'éthique de la recherche médicale.

Sont éligibles pour candidater à ce prix les personnes suivant une formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, au cours des deux années précédant le colloque (années 2022, 2023 et 2024 pour le prix remis en juin 2025).

Les candidatures seront déposées auprès du Conseil d'Administration de la CNCP (un de ses membres, contact ci-dessous, par courrier ou sur le site https://cncpp.fr/) par les rédacteurs des travaux. La date limite de dépôt est fixée au **15 Mai 2025,** afin que le prix soit remis au cours du colloque annuel de la CNCP.

Le dossier doit comporter : le sujet ou les conclusions déposés à l'université le cas échéant, un résumé scientifique, un résumé en langage courant, un CV et une lettre de motivation expliquant l'adéquation du sujet aux préoccupations de la CNCP.

Un Comité de 5 personnes, membres de la CNCP, avec au moins 2 personnes de chaque collège, une personne qualifiée en méthodologie, et une personne représentant les usagers de santé sélectionnera la personne lauréate.

La personne sélectionnée sera invitée (frais payés) à présenter son projet lors du prochain colloque annuel de la CNCP (le lieu sera précisé prochainement).

Le montant du prix est de 1000 Euros, destiné à couvrir des dépenses en lien avec le travail (publication, présentation à des congrès, colloques, formation, etc …)

Contact : Catherine Cornu : catherine.cornu1@free.fr

Pour la CNCP, Virginie Rage, présidente



CNCP | CONFÉRENCE NATIONALE DES COMITÉS DE PROTECTION DES PERSONNES

Prix de recherche de la Conférence Nationale Des Comités de Protection des Personnes

Charte / règlement intérieur

1 – Le cadre général

La CNCP attribue un prix de recherche pour récompenser un travail d'intérêt pour les activités de la CNCP, les CPP, ou de façon plus générale l'éthique de la recherche impliquant la personne humaine. Il peut s'agir de thèses d'exercice de médecine ou de pharmacie, de mémoires de Masters, de thèses d'université en toute discipline, dont l'angle d'approche sera l'éthique de la recherche médicale.

2 – Critères d'éligibilité

Sont éligibles pour candidater à ce prix les personnes suivant une formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, au cours de l'année précédant le colloque (années 2023, 2024 et 2025 pour le prix remis en juin 2025).

3 – Modalités d'inscription

Les candidatures seront déposées auprès du CA de la CNCP (un de ses membres, par courrier ou sur le site) par les rédacteurs des travaux. La date limite de dépôt est fixée au 15 Mai 2025, afin que le prix soit remis au cours du colloque annuel de la CNCP.

Le dossier doit comporter : le sujet tel que déposé à l'université (thèses d'université), ou les conclusions déposées (thèses de médecine ou de pharmacie), un abstract graphique, un résumé en langage courant, un CV et une lettre de motivation expliquant l'adéquation du sujet aux préoccupations de la CNCP.

4 – Modalités de sélection

Un Comité de 5 personnes, membres de la CNCP, avec au moins 2 personnes de chaque collège, une personne qualifiée en méthodologie, et une personne représentant les usagers de santé.

5 – Présentation au colloque

La personne sélectionnée sera sollicitée par la CNCP pour une présentation lors du prochain colloque, annuel de la CNCP le jeudi 19 juin 2025 en fin de journée, avec une présentation orale de 5 minutes, un poster pourra être exposé sur le lieu de congrès.

6 – Montant du prix et conditions d'utilisation

Le montant du prix est de 1000 Euros, destiné à couvrir des dépenses en lien avec le travail (publication, présentation à des congrès, colloques, formation, etc …).

7 – Contact

Catherine CORNU : catherine.cornu1@free.fr

La CNCP